Munyanezo Epimogene Napport DIO 1915 Divisiona EPS

Rapport de réunion

Le Secrétaire Général au MIJEUMA, Monsieur KAYINAMURA Charles, a dirigé ce vendredi 31/03/1989, une réunion à laquelle participaient les formateurs des animateurs bénévoles au niveau des secteurs zinsi que les Encadreurs Préfectoraux de la jeunesse et du Mouvement Associatif.

Ordre du jour

- Présenter les agents du MIJEUMA qui vont participer à la formation des animateurs au niveau des secteurs.
- Examen des changements intervenus quant au calendrier et à l'horaire de la formation.
- Divers

Travaux de la réunion

1. Agent du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Associatif qui partiv ciperont à la formation des animateurs au niveau des secteurs et la préfecture dans laquelle ils vont intervenir.

La liste est composée comme suit:

KIGALI : NGOBOKA Cyriaque + NIYONGOMBWA Alexis

GITARAMA: MUGEMANGANGU André

BUTARE : HAKIZIMANA Protais . Rde Soeur Télesphore.

GIKONGORO: NDEKEZI-KAREKEZI Marcel + TWAGIRAYEZU Emmanuel

CYANGUGU: MUKANKUBITO Annonciata

KIBUYE : KAYOBOKE Ferdinand

RUHENGERI: MBONEZA Gaspard

SENYI : BIKINDI Simon

BYUMBA : NTEZILIZAZA Symphorien

KIBUNGO : KAREMERA Pierre.

 Examen des changements intervenus dans le calendrier et l'horaire de la formation.

Le calendrier est annexé à la lettre n° 0908/15.07 du 29/03/1989 envoyée à tous les Préfets.

KIGALI : Statu quo

GITARAMA: Statu quo

BUTARE: La 1ère session (celle du 3 au 4 avril) aura lieu à Nyabisindu et regroupera les Communes NYABISINDU et MUYIRA.

Celle du 5 au 6 avril aura lieu à Nyabisindu et regroupera NTYAZO et RUSATIRA.

Pour le reste = Statu quo.

GIKONGORO : Statu quo
CYANGUGU : Statu quo
KIBUYE : Statu quo

KIBUNGO: En même temps que RUKARA et MUHAZI, la Commune de KABARONDO enverra ses animateurs à RWAMAGANA.

Par ailleurs, les autorités de KIBUNGO ont évalué le coût global de l'opération et l'ont estimé à 175.800 FRW, dans le cas où les jounes seraient véhiculés, logés et nourris.

Même s'il est nécessaire de lancer un communiqué radiodiffusé en vue d'informer les animateurs de KIBUNGO de ce changement, il faudrait avoir à l'esprit que cette faveur peut mécontenter les jeunes des autres prifectures qui vont écouter ce communiqué. Il y a lieu de faire le communiqué et ne pas mentionner qu'ils seront logés.

BYUMBA : Les formations vont se dérouler dans cet ordre.

Chef Lieu de Préfecture Communication Chef Lieu de Préfecture Communication Chef Lieu de Préfecture Chef Lieu	BYUMBA : Les l'Olim	201.0		i L Composition
RUTARE	Date .	I Com	munes	Lieu de formation
KINYAMI	du 3 au 4 avril	! GIT	I !	! Chef Lieu de Préfecture
KINYAMI		! RUT	ARE !	The feet the state of the state
du 5 au 6 avril ! KIBALI ! Idem MUKARANGE ! du 7 au 8 avril ! KIVUYE ! Idem CYUMBA ! KIYOMBE ! du 10 au 11 avril ! MUVUMBA ! NGARAMA + GITUZA ! NGARMA NGARAMA + GITUZA ! NGARMA MURAMBI ! MURAM		! KIN	YAMI !	
MUKARANGE ! I MUKARANGE ! I I I I I I I I I I I I I I I I I I		1		I was a second of the second o
MUKARANGE	du 5 au 6 avril	! . KIB	ALI	! Idem
du 7 au 8 avril ! KIVUYE ! Idem ! CYUMBA ! ! KIYOMBE ! du 10 au 11 avril ! MUVUMBA ! ! NGARAMA + GITUZA ! NGARMA ! NGARAMA + GITUZA ! NGARMA ! MURAMBI ! ! MURAMBI ! ! MUHURA ! NGARAMA ! BWISIGE ! !		! MUK	ARANGE	I the second sec
CYUMBA KIYOMBE KIYOMBE I MUVUMBA I NGARAMA + GITUZA ! NGARMA I NGARAMA I MURAMGI I MUHURA I NGARAMA I BWISIGE I I		1		F
CYUMBA KIYOMBE KIYOMBE I MUVUMBA I NGARAMA + GITUZA ! NGARMA I MURAMBI MUHURA I NGARAMA I BWISIGE I I MUHURA I NGARAMA I BWISIGE I I	du 7 au 8 avril	! KIV	UYE	! Idem
I KIYOMBE I MUVUMBE I MUVUMBE I NGARAMA + GITUZA ! NGARMA I U ! du 12 au 13 avril ! MURAMBI I MUHURA I NGARAMA I BWISIGE I U ! I NGARAMA I BWISIGE I U ! I NGARAMA		! CYL	ABA	1
du 10 au 11 avril ! MUVUMB# ! ! NGARAMA + GITUZA ! NGARMA ! du 12 au 13 avril ! MURAMBI ! ! MUHURA ! NGARAMA ! BWISIGE ! !		! KIY	OMBE .	
! NGARAMA + GITUZA ! NGARMA ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! !		1		1 - 12 TO A LOS SERVICIOS SECURIOS DE LA CONTRACTION DEL CONTRACTION DEL CONTRACTION DE LA CONTRACTION
! NGARAMA + GITUZA ! NGARMA ! ! du 12 au 13 avril ! MURAMBI ! ! MUHURA ! NGARAMA ! BWISIGE ! ! !	du 10 au 11 avril	, MUI	/UMBs:	1
du 12 au 13 avril ! MURAMBI ! NGARAMA! NGARAMA! BWISIGE!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!		! NG	RAMA + GITUZA	! NGARMA
! MUHURA ! NGARAMA ! BWISIGE ! !		1		Teles Pulling Colors
! MUHURA ! NGARAMA ! BWISIGE ! ! ! !	du 12 au 13 avril	! MUF	RAMBI	1
1 1 1 I I I I I I I I I I I I I I I I I		! MUI	HURA:	! NGARAMA
! ! ! BUYOGA+TUMBA+CYUNGO KINIHIRA		! BW	ISIGE	
du 1/ au 15 avril ! BUYOGA+TUMOA+CYUNGO KINIHIRA		!		1
	du 14 au 15 avril	! BU	YOGA+TUMBA+CYUN	NGO KINIHIRA

RUHENGERI : Il faut procéder à-ces réajustements

Date	1	Communes !	Lieu de formation
3 au 4 avril	1 1	KIGOMBE ! NYAMUTERA ! NYAKINAMA !	Chef lieu de Préfecture
5 au 6 avril	1 1 1	RUHONDO : NKUMBA ! KIDAHO !	Idem
7 au 8 avril	1 1 1	NYAMUGALI ! CYERU ! BUTARO !	KIRAMBO
au 11 avril	!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!	NKULI !	Chef lieu de Práfecture
12 au 13 avril			BUSENGO
14 au 15 avril	1	CYABINGO+NYARUTOVU	BUSENGO

GISENYI : Statu quo.

HORAIRE

Sur tous les lieux de formation, la session débute à 8h0C pour se clôturer à 15h00. Cela pour permettre ceux qui vont loin de rentrer tôt.

l'exposé sur l'inventaire n'aura pas lieu.

Il faudrait donc envisager les possibilités de développer davantage le thème sur le rôle et les tâches de l'animateur, et donner davantage le temps aux débats.

Comme ce thème termine les travaux de la matinée, il faudrait le prolonger dans l'après - midi.

Toutefois, il est conseillé à chaque équipe des formateurs de réaménager le programme selon les besoins du moment, et surtout dans le but de faciliter les travaux de le session,

Donc, le canevas de l'horaire établi par le Ministère n'est qu'indicatif, Il est susceptible des changements.

.../...

Quant à la méthodologie de la formation, il est demandé au délegué du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Associatif d'intervanir en premier lieu et d'éviter de longs commentaires. Il fera en sorte que son exposé définisse bien le sujet et l'intervanant au niveau de la Préfecture va actualiser ce qui vient d'être dit par le délegué du MIJEUMA. Bien entendu, cala exige que chacun des formateurs liss et comprenne son texte, bien avant de l'exposer.

C'est pour cela que les délegués du Ministère de la Jounesse et du Manuement Associatif sont priés de partir un jour avant le début de la 1ère session, en vue de rencontrer à temps l'équipe préfectorale et de discuter avec elle toutes les questions concernant la formation et les moyens financiers (perdiem à donner aux jeunes).

Cependant, il est suggeré que le responsable de toute l'opération soit le S/Préfet chargé des Affaires socio-culturelles. Comme cela est le cas lors du festival communal de la jeunesse.

DIVERS

- Plan de rapport de la session.

Pour une meilleure exploitation de ce rapport, il est recommandé de le rédiger en Kinyarwanda selon le plan ci•après.

<u>I Chapitre</u> : Organisation de la formation × difficultés rencontrées

x façon de los résoudre

x observations personnelles

II Chapitre : Déroulement de la formation

x Présentation de chaque thème.

x Débats sur le thème

x Conclusions sur le thème;

III Chapitre: Résolutions et recommandations

x Résolutions qui doivent revêtir un caractère principal

× Recommandations

x au Ministère

x aux autres intervenants.

Ce rapport doit être le plus complet possible et transmis dans un dèlai ne dépassant pas 10 jours.

.../....

- Frais de mission.

Les délegués du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Associatif, en provenance de KIGALI, auront la liquidité de leurs frais de mission.

Pour les encadreurs Préfectoraux et autres formateurs extérieurs indemnités de mission seront disponibilisées en fonction de leur nombre et des services rendus.

Ces frais serant versés ultérieurement sur le compte dus subdélégations que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Associatif envoient annuellement à chaque Préfecture.

Bien entendu, le Préfet roste le Responsable de cos subdélégations dont il justifie les dépenses. Ces frais seront déclarés en fonction des ordres de mission qui parviendront au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Associatif après la formation.

· Communication du Directour de la Formation et Promotion Coopérative.

En vue de préparer le congrés national de la Coopération, les membres de la Commission ad hoc (composée du MINAGRI, MININTER, MIJEUMA, IWACU) vont rencontrer les encadreurs préfectoraux suivant ce calendrier:

KIGALI = 1e 20 avril

GITARAMA = le 20 avril

BUTARE = 10 20 avril

GIKONGORO= 10 20 avril

KIBUYE = le 20 avril

GISENYI = le 20 avril

RUHENGERI= le 21 avril

BYUMBA = le 6 avril

KIBUNGO = le 20 avril

CYANGUGU = le 21 avril

La réunion a clos ses travaux à 12h00

MUNYAMEZA Epimaque.

SE0 46/1 ava S. C DEST Ro 2/0

System of the state of the stat

Note à Monsieur UGIRASHEBUJA Evode, Responsable du Camp d'entraînement des équipes nationales de Volleyball à Ruhande-Butare;-

Mademoiselle SEZIKEYE Chantal, joueuse nationale de Volleyball, est autorisée à débuter ses entraînements Mercredi le 20 Juillet 1988 à Ruhande parce que ses raisons de retard sont indépendantes de sa volonté.

A noter qu'il faudra lui accorder la permission dès qu'elle sera priée de regagner KIGALI pour les raisons de ses études.

Fait à Kigali, le 19 Juillet 1988

Chef de Bureau Sports d'Equipe MUSILIKARE Jean Népo. ETS. HABIYAKARD Léonard

2 D JUIN 1988

CPTE B.K 2458 - 66

itigali le 17 JUIN 1988

| Conforme | 17 JUIN 1988 |
| Dr NSABIMANA | Marcel |
| DIRECTEUR GENERAL DE L'ENERGIE |

PACTURE Nº 86/88.

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère des Travaux Public, doit à Monsieur HABIYAKARE Léonard la somme de TRENTE SEPT MILLE SOIXANTE FRANCS RWANDAIS (37.060) pour livraison de ce qui suit :

		P.U	P.T
-	7 Tubes Halogènes 1000W	1.700	11,900
	1 Boîte de Jonction T 2,5	2,000	2.000
	2 Boîtes de dérivation M3	3,200	6.400
-	1 Minijump III	3.200	3.200
-	2 Rubans Toiles isolantes	100	200
_	1 Toile Huilée	1.200	1.200
-	3 Reglettes 40 W	1.300	3.900
-	4 Tubes à néon 40 W	250	1.000
	6 Ampoules ordinaires	60	360
**	1 Coffret divisionnaire	3850	3.850
	1 RL. de Fil VGVB 2X2,5	2.500	2.500
	1 Paquet d'attaches 2 X 2,5	250	250
4	1 Interrupteur simple apparent	300	300
	0-p 1186 du 8	L2-6-88 TOT	AL : 37.060 RUW.

Suivant Bon de Commande Nº 8/D/88 du 2/06/88 et le Bordereau d'Expédition Nº 86/88.

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE TRENTE SEPT MILLE SOLKANTE FRANCS RWANDAIS (37.060 RRW) .

à charge du .A. S. M. S. T. D. L.O.L.

Kigali, le 2 0 JUIN 1988

Le gestionnaire des crédits,

Strututs

Pait à Kigali, le 8/06/88.

The state of the s

REPUBLIQUE PWANDAISE

BERVICE Energy

BON DE COMMANDE Nos DISSEL

Budget Que Article 1811004 QLittera 02

FOURNISSEUR HABIYAKARE L'ONONDA LIVRER & MIDLITKAPE

			I. N. R. 60858 - 20
Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
	Pour veine Kicokila	5	
7	Tube atta 100m	1700	M. Soofins
	Boile de Jonation T. 2.5	محمد	2,000/
2	Boiler de dirivation M	3 3200	6.400/
1	Minipups III	3200	3.900
	Tolk isolentes	100	200 x
	Toile huilée	1200	1200/4
	Reglettes 40m	1300	x/000E
	Tubos à reon	250	1000/14
	Ampouler ordinaires	60	3601/
	Caffet divisionnaire		3850/1/
	Rouleau de fil cava		2500/
	Paquet d'attache		250/
1	Interboteur affarent	200	300/11
	Vous disons; trente fances luandais	sept mil	e boixante
	VISA	DE L'INSPECTION GE DES PRANCES L	
du servi	nod I Posta 5 du 2161.85	Total , le Gestionnaire de Cre LABORN (198	3 To 6 Fry 198 8

Bordereau d'Expédition

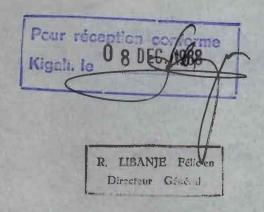
Kigali le 8/6 MIGALI 1988 Expéditeur : ETI HABIYAKARE deonard MINITRARE Imprikaf Nombre Peids Marchandises Marques de colis Tubes Halovene 1000 1700 Porte de GenetianTES 2000 Bothes de devis. M3 3200 linium II usara Toiles isolano 100 Toile builes Repletty your 1300 3ubes a neon 40 VI mboules ordinaires 60 (ofthet divisionnaise 3850 De FilVGVB 25 2500 a suct da Macha 25 250 nterrupteur abb 300 Reçu les marchandises en la Qu 2/61 bon état. Camion: Destinataire:

MUHUTU Jean MAYINKA François Préfet de Préfecture GISHNYI .-

FACTURE

Adresse de paiement : C/o COMPREF GISENYI .- 2 O DEC ISAN

Le Gouvernement de la République Rwandaise représenté par le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie (MINITRAPE B.P.24 Kigali) , doit à Monsieur MUHUTU Jean C/O NSHUNGUYINKA François, Préfet de Préfecture Gisenyi , la somme de TROIS CENT DOUZE MILLE CINQ CENT FRANCS RWANDAIS . (. +312.500 TRW) pour avoir fourni à l'entretien Poste de Gisenyi, (service des Bâtiments Civils, de l'Urbanisme et de l'Habitat) le matériel de construction suivant et aux prix indiqués, et cela suivant la lettre de commande N°/Gsi/077/88 du G/4/1988 .



10000

7Kuuuuuuuu 1. 12.88

1° • 100 madriers (cent à raison de 350 FRW la pièce soit: 100 x 350 = 35.000 IRW

2° • 150 planches (CENT CINQUANTE) à raison de 350 FRW la pièce soit :

150 FRW x 350 = 52.500 FRW

3° • 50 • 000 briques cuites (CINQUANTE MILLE) à raison de

Vu pour vérification, exprehation, imputation 4,50 FRW la brique : Soit 50.000 x 4,50 = 225.000 FRW

a . 18 1150 202 1506 Inscrit cous poste 286 du 11/11/88 0. 8-2341 du 20-12-88

Kiggli, le ... I B DEC 1004 TOTAL : CERTIFIE SINCERE EF VERITABLE EF ARRETE A LA SOMME DE : TROIS CENT DOUZE MILLE CINQ CENT FRANCS RWANDAIS . (312.500 FRW)

Vu et approuvé par :

RUGWIZANGOGA Jean Damascène Inspecteur de l'Urbanisme, des Bâtiments

Civils et de l'Habitat WANDAUS.

MUHUTU Jean

Le Fournisseur :

Pour acquit:

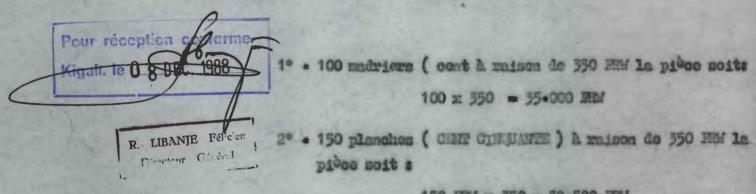
MUHUTU Jean

O/o MEDITATIONA Pronçois Profest do Profesturo

FACTURE .

Administ : c/o compler

De Convernement de la République Ramadaise représenté
par le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie (MINITRAPE B-P-24
Mignli), doit à Monsieur MUNUTU Jean C/O MENUNCUYMEA François, Préfet
de Préfecture Gisenyi, la somme de TROIS CENT DOUZE MILLE CUM CENT HRANCS
RMANDAIS - (____ 512-500 MM) pour avoir fourni à l'entretien Poste de
Gisenyi, (service des Rétiments Civils, de l'Urbanisme et de l'Habitat)
le untériel de construction suivant et sur prix indiqués , et cela suivant
la lettre de commande N°------/Gsi/OTT/88 du G/4/1988 -



150 HW = 350 = 52+500 HW

Le gestionnaire des cracies

FOTAL : CERTIFIE SYNCHES HE VERITABLE EF AHRESE A LA SCIEDE DE : TROIS CERT DOUZE MILLE CIMQ CENT FRANCS RMANDAIS : (312-500 FRM)

Vu ot approuvé per s

RUGNIZANGOGA Jean Remescone Inspecteur de l'Urbenisme, des Ritiments Civils et de l'Habitandons Granyi .

Pour nequit s

Le Fournisseur :

MINITY Joan .

PREPARED RIVANDAISE

PREPARED RIVER GISTAVI

INSPECTION DE L'URBANISME, DES

BATMERUS CIVILS DE DE L'HABITAT.

Gisenyi,le 6/4/1988
N°/Gai/044/88

Lettre de Commande

Sur accord de la Gestion des Grédits au Ministère den Travaux Publics et de l'Emergie (MINITEAPE), Monsieur MUHUTU Jean C/O NGEUUCUYPEKA François, Préfet de Préfecture Gisenyi, est prié de fournir à l'Intretien Poste de Gisenyi le matériel de construction suivant pour l'entretien régulièr des bâtiments officiels :

10. 100 (cent) madriers

2° . 150 (Cent cinquante) planches

30 . 50.000 (cinquante mille) briques

C'est après fourniture du dit matériel qu'un bon de commande visé lui sera envoyé par le Costionnaire des crédits au MINITAPE .

Fait à Cisenyi, le 7/Avril /1988

L'Inspecteur de l'Urbanisme, des Entiments Civils et de l'Habitat à Gysonyi

Pour approbation :

HDAHAYO Patrice NGABE Gestionnaire des Crédits au MINITRAPE. RECUEL TOUR RNAMENTAL DES PRESENTATIONS ET DE L'HABITAT.

Lettre de Commande

Sur accord de la Gestion des Grédits au Ministère des Travaux Publics et de l'Energie (MINITRAPE), Monsieur MUHUTU Jean C/O NSHUNGUYINKA François, Préfet de Préfecture Gisenyi, est prié de fournir à l'Entretien Poste de Gisenyi le matériel de construction suivant pour l'entretien régulier des bâtiments officiels.

10. 100 (cent) madriers

2° • 150 (Cent cinquante) planches

3° . 50.000 (cinquante mille) briques

C'est après fourniture du dit matériel qu'un bon de commande visé lui sera envoyé par le Gestionnaire des crédits au MINITAPE .

Phit à Gisenyi, le 7/Avril /1988

L'Inspecteur de l'Urbanisme, des Etiments Civils et de l'Habitat à Gisenyi

Pour approbation :

NDAHAYO Patrice NGABE Gestionnaire des Crédits au MINITRAPE.

Gisanyi,le 6/4/1988
N°/Gsi/@44/88

Lettre de Commande

Sur accord de la Gestion des Grédits au Ministère des Travaux Publics et de l'Energie (MINITEAPE), Monsieur MUNUTU Jean C/O MSHUNGUYINKA François, Préfet de Préfecture Gisenyi, est prié de fournir à l'Entretien Poste de Gisenyi le matériel de construction suivant pour l'entretien régulier des bâtiments officiels.

1° • 100 (cent) madriers
2° • 150 (Cent cinquante) planches
3° • 50 • 000 (cinquante mille) briques

C'est après fourniture du dit matériel qu'un bon de commande visé lui sera envoyé par le Gestionnaire des crédits au MINITRAPE .

Thit à Gisenyi, le 7/Avril /1988

L'Inspecteur de l'Urbanisme, des Estiments
Civils et de l'Habitat à Gisenyi

NDINUTO Augus

Pour approbation :

NDAHAYO Patrice NGABE Cestionnaire des Crédits au MINITRAPE.

Ginenyi,le 6/4/1988

Lettre de Cormando

Sur accord de la Cestion des Grédits au Ministère des Travaux Publics et de l'Energie (MINITEAPE), Monsieur MUNICU Jean C/O MEMUNGUYINKA Mrançois, Préfet de Préfecture Gisenyi, est prié de fournir à l'Entretien Poste de Gisenyi le matériel de construction suivant pour l'entretien régulier des Litimonts officiels.

10. 100 (cent) madrices

20. 150 (Cent ejuquante) planches

30 . 50 . 000 (cinquanto mille) briques

C'est après fourniture du dit matériel qu'un bon de commande visé lui sera envoyé par le Gestionnaire des crédits au HINTERAPE .

Thit & Gisonyi, le 7/Avril /1988

L'Inspecteur de l'Urbanisme, des Ditiments Civils et de l'Habitet à Gisenyi .

DI UTO Augustin

Crowne Ba

Pour approbation :

MDAHAYO Patrice NGABE Gostionnaire des Crédits au MINITAPE. REPUBLIQUE RWANDAISE
SERVICE BC

Bon de Commande N° 86918188

	Budget Ord Article	1311502.02. Lit	tera 15.06
FOURNISSE	our Muhutu Jean A LIVE	RER à MINI	IRDP 6
Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
100	Ma die VISA DE L'INSPECTION GENERALE	350	35000/
150	CES FINANCES	350	52 500
	brigales Kigali, le 0 6 DEC. 1988	4,5	225000
		Marie I	0 45 223 45
	Hous disous: Triois court dol	esemille	eing cents francs
	commission to solve to noire factories	It must be Boarde	de és entrem al
	Pour approbation	19 Maria	п
	Minitrape Minitrape	(F	iffine origin
	Secrétaire Général	Total	/312-500 Fur
	NYONI Bogaventure		TO TO TO TO
Visa du servi	Os Puth	igali, le	19/ 10/
et du co	ontrôle. Le		ma semagent
Inscrit fiche n	nod. I Poste nº		

BORDEREAU D'EXPÉDITION

No

.inataire :		in Post de GISENYI	INR 41929 – 50
Mårques	Nombre de colis	Marchandises	Kilos
	100	Madriers x 350:	35.000
	150	Planches x 350 -	58.500
	50.000	Briques × 4,50 =	225.000
			3-12.500
		Trais cent douge mill	
		7312.50	
			7
		NE RWANDA	312.50
E	nlevé par	Recu	les marchandis
nion:			en bon état,